

## CODE DE LA ROUTE SPECIFIQUE

(non-francophone, sourd-malentendant, dys)

*Petites notes complémentaires :*

Contact de la personne référente : Mme Silvine Rigaut Bessières, [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr), 05 63 45 60 65.

La Direction Départementale des Territoires du Tarn organise tous les mois une session d'examen du code de la route spécifique qui concerne :

(1) **Les personnes non-francophones** qui ont coché "non" sur leur dossier de demande de permis de conduire 02/Attestation d'inscription au permis de conduire à la question "comprend et lit couramment le français"

### Interprète non-francophone

Dans le cadre des ETG spécifiques non-francophones les candidats peuvent recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel, la liste des traducteurs est disponible sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956> , à partir de la page 224. Les tarifs des prestations sont à vérifier directement avec les interprètes concernés. En amont de l'examen il faut prévenir le bureau éducation routière à l'adresse [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr) de la présence de l'interprète ainsi que la langue traduite.

(2) **Les personnes sourdes ou malentendantes**, ayant coché "oui" sur leur dossier de demande de permis de conduire 02/Attestation d'inscription au permis de conduire à la question "atteint à sa connaissance d'une affection et/ou handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée »

### Interprète en langue des signes

Pour les candidats sourd-malentendants, il est possible d'avoir recours aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). La liste des traducteurs est disponible sur internet: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Pour ces candidats, un remboursement plafonné est prévu (présenter au plus tôt le devis au bureau éducation routière via [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr) + preuve du diplôme spécifique du traducteur).

(3) **Les personnes dysphasiques et/ ou dyslexiques et/ ou dyspraxiques** et présentant l'un des trois documents suivants :

- un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximum, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ ou de la lecture et/ ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;
- une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ ou de dysphasie et/ ou de dyspraxie ;

- une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ ou écrit et/ ou de l'acquisition de la coordination ;

NB : si le trouble dys est important, il est possible que vous deviez déclarer une affection et/ou handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée lors de votre inscription et donc passer une visite médicale chez un médecin agréé du permis de conduire.

#### **Principe d'une session de code spécifique :**

(1) les questions ne défilent pas automatiquement, ici c'est l'inspecteur du permis de conduire qui lit une 1ère fois la question

(2) ensuite le traducteur traduit la question et le candidat peut répondre (les questions restent projetées donc plus longtemps)

(3) comme pour le code classique il y a 40 questions et l'examen coûte 30 € (timbre fiscal à payer avant l'examen sur <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/redevance/informations.jsp>)

#### **Avant de s'inscrire au code, le candidat doit :**

(1) S'inscrire au permis de conduire (faire une demande d'inscription en vue de passer un examen).

(2) Faire une demande de place d'examen ETG spécifique en écrivant à [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr)

#### **Que le candidat soit en auto-école ou candidat libre, cette inscription se fait uniquement en ligne**

**sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (Mon espace conducteur → Commencer la demande)**

(1) créer un compte sur le site de l'ANTS

(2) demander un permis de conduire en réalisant une INSCRIPTION « pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire »

#### **Pièces à fournir pour s'enregistrer**

- un scan/photo de la pièce d'identité dont la liste est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-permis-conduire-quelle-piece-identite-peut-on-presenter>

- un scan/photo d'un justificatif de domicile dont la liste est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>

- un scan/photo de l'avis médical (si annulation/invalidation, ou permis groupe lourd ou handicap déclaré)

- un scan/photo de la référence 7 ou référence 44 (si annulation ou invalidation)

- un scan/photo de la journée de citoyenneté ou attestation vis-à-vis du service national (si 17- 25 ans)

- un scan/photo du permis (si vous en êtes déjà titulaire)

#### **Vous devez passer une visite médicale ?**

Informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2727>

### **Vous êtes déjà inscrit.e mais vous avez perdu votre dossier ?**

Il faut faire une demande de duplicata de dossier de demande de permis de conduire en écrivant à [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr)

### **Comment s'inscrire à l'examen du code spécifique dans le Tarn ?**

Seuls les résidents du Tarn sont autorisés à s'inscrire dans le Tarn. Il est recommandé de s'inscrire un mois à l'avance. Vous devez faire une demande d'ETG spécifique en écrivant à [ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-sg-ber@tarn.gouv.fr) ou en téléphonant au 05 63 45 60 65.

Vous devez fournir les documents suivants par mail :

(1) une photo/scan de votre dossier de permis de conduire

(2) une photo/scan d'une des pièces d'identité suivantes :

- carte nationale d'identité ou passeport français ;
- carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen dont le titulaire possède la nationalité ;
- carte de séjour temporaire ;
- carte de résident ;
- certificat de présence de ressortissant algérien ;
- carte nationale d'identité ou passeport suisse.

Vous recevrez par mail la convocation à l'examen.

### **Le jour de l'examen**

Se rendre à l'adresse suivante : Mairie de Réalmont, 3 rue de l'Hôtel de Ville 81120 Réalmont.

Prendre le bus 703 à la gare routière d'Albi direction Castres (20 minutes de trajet). Le dépôt du bus se fait à la gendarmerie de Réalmont, prévoir 10 minutes de marche jusqu'au lieu de l'examen.

Arriver 15 min à l'avance. Vous devrez présenter obligatoirement :

- (1) Une des pièces d'identité listées dans la convocation
- (2) La convocation
- (3) Dossier CERFA02 inscription au permis de conduire et votre photo collée dessus (qui a été scanné et envoyé précédemment)
- (4) Enveloppe format A5 minimum à votre adresse et affranchie 50 g minimum
- (5) Le justificatif du paiement de la redevance

### **Résultats de l'examen**

Vous recevrez le résultat de l'examen noté sur votre dossier de demande de permis de conduire par courrier postal grâce à l'enveloppe que vous fournirez le jour de l'examen.